



# INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION

## Et Supplément d'intéressement/participation



**Depuis plus d'une douzaine d'années les critères de calcul changent pour les calculs des primes d'intéressement et du supplément d'intéressement/participation,**

Chaque nouvelle négociation tire les rémunérations de ces Primes vers le Bas.

Jusqu'en 2006, le montant global affecté à l'intéressement en fonction de l'évolution de la performance globale de l'entreprise correspondait à 4 % de l'assiette de calcul,

Puis à la nouvelle négociation nous ont amené vers les 2%,

Puis à la nouvelle négociation, c'est la mise en place de critères de répartition

*(50% d'intéressement est basé sur le critère du salaire et les autres*

*50% sont versés sur la base du critère de la présence).*

Puis à la nouvelle négociation, c'est l'assiette de calcul qui est modifiée et fait passer du

**R.O.C du Groupe PSA au R.O.C de la Division Automobile** (ce qui a modifié l'assiette de calcul de 1milliards d'euro),

Puis à la nouvelle négociation, c'est le critère de la rentabilité pour la détermination du seuil de déclenchement pris sur la Marge Opérationnelle (MOP)  $\geq 1\%$  qui est introduit.

Dès que l'on s'approche d'un pourcentage à 2 chiffres dans le mode de calcul pour les primes par rapport au résultat net, une nouvelle négociation est revue à la baisse pour les salariés et remet tout en ordre pour le groupe PSA.

**Ce ne sont pas des négociations, c'est de la grande Braderie !**

**Cette année, c'est seulement environ 115 millions que le groupe PSA va consacrer aux salariés**

**donc pas plus de 5% des 2,358 Md€ de résultat net**

**C'est pourtant bel et bien les salariés qui ont créé 100% de ces 2,358 Md€**

**Et 20% de ces 2,358 Md€ 480 millions pour tous les actionnaires qui n'ont rien créé.**

## **PARTICIPATION aux Bénéfices où es tu ?**

- **Le groupe PSA fabrique sur le territoire français environ 1/3 du volume des véhicules neufs, et malgré tout, arrive à déclarer très peu de bénéfices en France.**

Pour échapper à l'impôt, la Direction transfère les bénéfices dans les filiales étrangères des pays où l'impôt sur les sociétés est le plus léger.

PSA déclare si peu de bénéfices en France, que cela ne déclenche pas le caractère obligatoire.

Petit Rappel :

Année d'exercice 2002, la Participation moyenne était de 1 100 € & maxi 4 153 €

Pour 101 233 Salariés français (soit 105.3 Millions d'€).

Année d'exercice 2008, **la Participation moyenne est passée sous les 80 €**,

**Année d'exercice 2015 à 0.00 € et idem depuis.**

Ainsi depuis

2015, avec plus de 1,100 milliard de bénéfice net,

2016, avec plus de 2.149 milliard de bénéfice net

2017, avec plus de 2.358 milliard de bénéfice net

**Les salariés n'ont plus aucune PARTICIPATION aux Bénéfices au titre de la loi française**, (Pour chaque exercice, le montant de la de Participation est déterminé suivant la formule légale et obligatoire).

- Pour dissimuler cette arnaque, la Direction a mis en place un complément, baptisé « *Supplément d'intéressement / Participation* »

### **Par contre pour les actionnaires et le PDG le calcul est favorable :**

- **Les dividendes des actionnaires sont calculés en fonction des bénéfices :**  
0,53 € par action, soit au total une enveloppe de **480 millions pour tous les actionnaires.**

Les prévisions des Analyses Boursières sur les dividendes à verser :

0.53 par action pour l'exercice 2017 (480 millions confirmé en avril a la réunion des actionnaires)

0.65 par action pour l'exercice 2018 (588 millions pour tous les actionnaires)

0.73 par action pour l'exercice 2019 (660 millions pour tous les actionnaires)

- **Le salaire de Carlos Tavares évolue (en partie) en fonction des bénéfices.**

---

## **Journée internationale des droits des femmes 8 mars ?**

Officialisée par les Nations Unies en 1977, la « **journée internationale des droits des Femmes** » trouve son origine dans les luttes des ouvrières et suffragettes début du XXe siècle, pour de meilleures conditions de travail et le droit de vote.

*« La femme n'est victime d'aucune mystérieuse fatalité : il ne faut pas conclure que ses ovaires la condamnent à vivre éternellement à genoux »*

*Simone de Beauvoir*

Le 8 mars 2018 aura lieu la journée internationale de lutte pour les droits des femmes.

Pour l'occasion, au cours du mois, une grande enquête est menée sur les violences au travail.

En l'espèce, depuis 20 ans les chiffres ne bougent pas :

**20% des femmes subissent ou ont subi des violences sur leur lieu de travail.**

Pourtant, 82% des employeurs n'ont toujours pas mis en place des mesures de prévention.

Cela peut changer et doit changer.

**Lors des négociations salariales du mois de février la CGT a revendiqué le rattrapage des salaires pour les femmes, comme stipulé dans l'accord d'entreprise dont la CGT est signataire, accord qui une nouvelle fois n'est pas appliqué.**